

4.2.7 Commune de BEAUVAL-EN-CAUX

Plus Hautes Eaux Connues : Crue prise en compte : janvier 1995 et décembre 1999

Nombre total de Déclaration d'Etat de Catastrophe naturelle : 4

Date (s) : juin 1993, janvier 1995, novembre 1998, décembre 1999

Autres inondations connues (indiquées lors des enquêtes) : 1939-40 (?), 14 juillet 1978 (?)

Crue de janvier 1995

Nombre de sinistrés :

- particuliers : 3 habitations, château (caves)
- artisans, commerçants : _
- collectivités (voiries, bâtiments publics...) : voiries, station de pompage
- agriculteurs (bâtiment, matériel, cheptel) : une exploitation

Crue de décembre 1999

Nombre de sinistrés :

- particuliers : 4 habitations (dont caves)
- artisans, commerçants : _
- collectivités (voiries, bâtiments publics...) : voiries
- agriculteurs (bâtiment, matériel, cheptel) : une exploitation

Surface / part du territoire communal inondée : 15 ha / 1 %

La commune de Beauval-en-Caux se situe aux sources de la Vienne, et son territoire s'étend de part et d'autre de la vallée. Au croisement de deux importants thalwegs drainant les eaux des plateaux agricoles, le lieu-dit de Beaunay constitue le principal secteur sensible et rassemble les deux habitations principalement sinistrées lors des inondations.

En janvier 1995, comme en juin 1993, les inondations ont été importantes en atteignant ponctuellement des hauteurs d'eau proches du mètre. En décembre 1999, les dégâts occasionnés aux habitations ont été moindres en raison de la mise en place d'un certain nombre de protections, à l'exception d'une seule habitation. Toutefois, les hauteurs d'eau observées en décembre 1999 étaient généralement supérieures à celles de janvier 1995.

Lors de ces épisodes, les eaux de ruissellement rapidement concentrées dans les vallons dévalent les pentes en inondant les abords du château et plusieurs habitations. Les ruissellements torrentiels et l'accumulation des eaux aux points bas sont responsables des sinistres.

En décembre 1999, 4 habitations ont été inondées, le château était cerné par les eaux, et le carrefour des R.D. 23 et 50 submergé par les eaux était impraticable. L'état de catastrophe naturelle a été déclaré.

Déroulement de la crue

Le violent orage du 29 juin 1995 a débuté en fin d'après midi. Peu de temps après la fin de l'épisode pluvieux (moins d'une heure), les eaux s'écoulant sur les terres de Calleville et de Saint-Pierre se sont regroupées dans les trois vallons du Bois des Terriers, de Béteau et de Sainte-Geneviève. L'arrivée des eaux a été particulièrement brutale et a pris la forme d'une « vague » dévalant la pente. Le flot a rapidement envahi le vallon du château puis le fond de vallée. Les eaux ont ensuite stagné dans ces secteurs pendant une douzaine d'heures, temps nécessaire à l'évacuation de l'importante masse d'eau.

En décembre 1999, à Beauval-en-Caux comme dans les autres communes de la vallée, la crue a connu deux pics : un premier le 25 puis second beaucoup plus fort le 26. Tôt le matin, les inondations se sont généralisées, et les niveaux maximaux ont été observés en milieu de matinée le 26 décembre.

Impacts des inondations

En rebord tête du vallon de Sainte-Geneviève, une habitation située en un point bas et près du « ruisseau » (fossé) a été, en janvier 1995, très rapidement inondée, et l'intérieur de l'habitation a été envahie par 60 cm. Les autres habitations du lieu-dit avaient été épargnées. En décembre 1999, la levée de terre réalisée a permis de réduire la hauteur d'eau dans l'habitation.

Plus en aval, le château situé dans l'axe du vallon et à l'aval immédiat du débouché d'un thalweg secondaire, a été rapidement cerné par une lame d'eau d'environ 20 cm. En janvier 1995, seules les caves ont été inondées (elles ne l'étaient pas en décembre 1999). A l'exception du Pavillon Louis XIII au débouché du vallon drainant le plateau du Bosc-Renoult dont les caves étaient inondées en décembre 1999, les communs et bâtiments près du château ont été épargnés.

Près du carrefour entre les R.D. 23 et 50, deux habitations situées dans l'axe du thalweg des Bois des terres avaient été très touchées en janvier 1995 (70 cm environ). L'effet « barrage » des voiries départementales avait entraîné la stagnation d'une très importante lame d'eau en amont (les busages en place étaient de gabarit insuffisant pour permettre l'évacuation de la masse d'eau considérable). En décembre 1999, l'habitation aval (ex-café) a été submergée par une lame d'eau de 1,20 m alors que sa voisine, où des travaux ont été réalisés (levées de terres), l'a été dans des proportions moindres qu'en janvier 1995 (5 cm)

En janvier 1995, la station de pompage de Beauval, située dans le vallon du Bois des Terres à 400 m en amont des deux maisons sinistrées, a été inondée (*depuis la mise en œuvre de protections par digues et la création de zones de rétention l'ouvrage n'a pas été inondé, notamment en novembre 1998 et en décembre 1999*).

En aval du carrefour entre les RD 23 et 50, l'exploitation agricole Lehoucq a vu deux de ces hangars inondés par 30 à 40 cm d'eau. L'exploitation Wemaère en aval a été épargnée.

Enfin, en décembre 1999, les voiries communales ont particulièrement souffert des ruissellements torrentiels qu'elles ont subi (montant des dégâts : 150 KF).